



Règlement de l'Opération Promotionnelle

Intitulée « But en Or Betclik »

A compter de la date de commencement de la saison sportive 2024-2025 jusqu'au 30/06/2025

Article 1. Organisateur

La société Betclik Enterprises Limited, dont le siège social est situé Level 4, Tagliaferro Business Centre, Gaiety Lane, Sliema 1551, Malte, immatriculée à Malte sous le numéro C49376, (ci-après désignée « **Betclik** »), organise une opération promotionnelle gratuite sans obligation d'achat intitulée « **But en Or Betclik** », (ci-après désignée l' « **Opération** »).

L'Opération prend la forme d'une loterie commerciale.

Article 2. Conditions de participation

L'Opération est ouverte à toute personne physique répondant aux critères suivants (ci-après désigné(s) le/les « **Participant(s)** ») :

- Être une personne physique ;
- Être âgé de plus de dix-huit (18) ans ;
- Résider en France métropolitaine (Corse comprise), Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint Barthelemy, Saint Martin ou Saint Pierre et Miquelon ;
- Être pénalement responsable ;
- Disposer d'un accès Internet et disposer d'une adresse e-mail valide ;
- Être client du site www.betclik.fr;
- Disposer d'un compte joueur Betclik définitif et valide (*le compte ne devra pas être bloqué pour quelles que raisons que ce soit, ni fermé temporairement par exemple*).

Sont exclus tous membres du personnel de Betclik ou de toute société du même groupe, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs) et, de manière générale, toute personne ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte de l'Opération.

La participation à l'Opération emporte acceptation sans réserve des conditions du présent règlement et des Conditions Générales d'Utilisation du site www.betclik.fr et de l'app Betclik (ci-après le « **Site** »).

Dans le but de se conformer aux exigences réglementaires en matière de prévention du jeu excessif, les Participants sont informés, par le présent règlement, que Betclik pourra restreindre l'accès à l'Opération à certains Participants et/ou ne pas leur octroyer la Dotation.

L'Opération est accessible à l'adresse suivant : <https://promo.betclik.fr/but-en-or/concept.html> et sur les terrains Betclik dans les 8 centres Le Five éligibles suivants (ci-après désignés les « **Centres** ») :

LE FIVE MARVILLE – LA COURNEUVE
51 Av. Roger Salengro, 93120 La Courneuve

LE FIVE CRETEIL
Zone Europarc, 1 Rue le Corbusier, 94000 Créteil

LE FIVE PARIS 18
215 Rue d'Aubervilliers, 75018 Paris

LE FIVE VILLETTE
25 Rue Sadi Carnot, 93300 Aubervilliers

LE FIVE BORDEAUX

Betclik Enterprises Limited
Level 4, Tagliaferro Business Centre, Gaiety Lane
Sliema, SLM 1551, Malta

Company registered in Malta under No. 49376
VAT No. MT19907036



9-13, Zone commerciale, Rue Dumont d'Urville, 33300 Bordeaux

LE FIVE BEZONS
10 Rue Henri de France, 95870 Bezons

LE FIVE REIMS
11 Rue du Commerce, 51100 Reims

LE FIVE OL
OL Vallée, 2 Av. Simone Veil, 69150 Décines-Charpieu

Article 3. Période de participation

L'Opération est organisée à compter de la date de début de la saison sportive 2024-2025 jusqu'au 30/06/202, tous les jours de la semaine au sein des Centres, dans la limite des horaires d'ouverture et de fermeture des Centres.

Article 4. Modalités de l'Opération

Afin d'enregistrer sa participation, le Participant devra :

- Réserver un terrain Betclic dans l'un des Centres dans la limite des horaires d'ouverture et de fermeture des Centres ;
- Marquer le dernier but du match peu importe que son équipe gagne ou perde (ci-après désigné le « **But en Or** ») ;
- Scanner le QR code sur la plaquette disponible à l'accueil du Centre Le Five ou cliquer sur le lien disponible dans le mail automatique d'après-match ;
- Entrer ses coordonnées sur la plateforme Betclic dédiée ;
- Renseigner son pseudo Betclic pour être crédité de crédits de jeu non-retirables (Freebets) sur son compte joueur valide ;
- Ajouter le lien renvoyant vers la vidéo de son but en or (accessible sur le site du Centre Le Five) pour avoir la chance de gagner une des dotations décrites à l'article 5.2

Article 5. Dotation

5.1 Détermination des gagnants

A l'occasion de chacun des matchs disputés dans les conditions de l'article 4 ci-avant, le Participant qui marque le But en Or du match, peu importe que son équipe gagne ou perde sera nommé « **Gagnant** ».

5.2 Dotation

Chaque Gagnant se verra attribuer :

- des Freebets (crédits de jeu non-retirables) d'une valeur de quinze euros (15€) ;
- ainsi qu'un (1) maillot Betclic en collaboration avec le Five d'une valeur de 100 € (cent euros) (dans la limite des stocks disponibles).

(Ci-après la "**Dotation**").

Une seule Dotation sera attribuée par Gagnant (même nom, même pseudo, même adresse).

Les jeux d'argent et de hasard sont interdits aux mineurs. A ce titre, il est rappelé qu'un mineur ne peut

Betclic Enterprises Limited
Level 4, Tagliaferro Business Centre, Gaiety Lane
Sliema, SLM 1551, Malta

Company registered in Malta under No. 49376
VAT No. MT19907036



bénéficiaire directement ou indirectement de la Dotation.

5.3 Modalités de remise de la Dotation

Les Gagnants seront contactés directement par courrier électronique /messaging instantané et/ou par téléphone.

Les Dotations seront remises selon les modalités suivantes :

- Envoi par voie postale pour les maillots ;
- Crédit directement sur le compte joueur du Gagnant pour les crédits de jeu non-retirables (Freebets).

Si un Participant ne se manifeste pas dans les trente (30) jours suivant l'annonce de sa victoire, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de Betclik.

5.4 Pour toutes les Dotations

Pour l'ensemble des Dotations, l'offre est personnelle et non transmissible à un tiers.

Les Dotations remportées ne seront ni reprises, ni échangées contre d'autres objets ou prestations quelle que soit leur valeur et ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie financière (en espèces ou par chèque, virement ou autre). Aucun changement (de date, de lieu, de prix, etc.), pour quelque raison que ce soit, ne pourra être demandé à Betclik.

Si le Gagnant ne veut ou ne peut prendre possession de la Dotation, il n'aura droit à aucune compensation.

Il est précisé que Betclik ne fournit aucune prestation, ni garantie ; les gains consistant uniquement en la remise de la Dotation prévue.

En cas d'indisponibilité des Dotations, Betclik se réserve la possibilité de les remplacer par des produits ou prestations d'une valeur égale ou supérieure sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard. Toutefois, si des Dotations annoncées ne pouvaient être livrées par Betclik pour des raisons indépendantes de sa volonté, ou en cas de non-fournitures des Dotations par les partenaires, aucune contrepartie et/ou équivalent financier ne pourra être réclamé.

Toute dépense personnelle, frais de transport, d'hébergement, de restauration, d'assurance, etc. non expressément compris dans les Dotations ne sera pris en charge par Betclik, notamment les frais de déplacements, restauration, abonnement, réservation de salle, pour le centre LE FIVE concerné.

Dès la prise de possession de sa Dotation, le Gagnant est seul et exclusivement responsable de son utilisation. Betclik décline toute responsabilité quant aux préjudices qui pourraient résulter d'une utilisation non conforme aux conditions normales d'usage du lot ou en dehors des prescriptions légales ou administratives en vigueur.

Article 6. Obligations des Participants / participations non conformes

Toute participation non conforme aux dispositions du présent règlement ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation et, de ce fait, l'annulation de la Dotation éventuellement gagnée.

Il en sera de même s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme et de quelque origine que ce soit, dans le cadre de la participation à l'Opération et/ou de la détermination des Gagnants.

En cas de fraude ou de participation déloyale, Betclik se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le bon fonctionnement de l'Opération, ou aurait tenté de le faire.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier la mécanique de l'opération proposée, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un



moyen déloyal la désignation des Gagnants.

Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration ou indication d'identité entraînera l'élimination immédiate du Participant et, le cas échéant, l'annulation de la Dotation.

La participation est strictement nominative et limitée à une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse email).

Betclik se réserve le droit d'exclure de la participation à la présente Opération toute personne qui en troublerait le déroulement.

Les Participants et/ou les Gagnants sont entièrement responsables de la validité de leurs coordonnées indiquées lors de leur inscription à l'Opération. Ils reconnaissent que Betclik ne pourra être tenue pour responsable en raison des coordonnées incomplètes, imprécises ou incorrectes qui lui seront transmises.

Article 7. Responsabilité de Betclik

Betclik ne peut être tenue pour responsable, et aucun recours ne pourra être engagé contre elle, en cas de faits d'un tiers, d'événements indépendants de sa volonté ou de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure tels que définis par la loi et la jurisprudence française, sans que cette liste soit exhaustive, empêchant le bon déroulement de l'Opération, obligeant à modifier l'Opération, privant partiellement ou totalement les Gagnants du bénéfice de leur gain, allongeant le délai de remise des Dotations ou entraînant la perte ou la détérioration de la Dotation.

Betclik pourra toujours en cas de force majeure, de cas fortuit, ou de circonstance exceptionnelle (incendie, inondation, catastrophe naturelle, intrusion, malveillante dans le système informatique, grève, remise en cause de l'équilibre financier et technique de l'Opération, etc.), cesser tout ou partie de l'Opération sans que les Participants ne soient en droit de réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

Les Participants sont responsables de leur connexion internet et de leur accès au réseau.

Betclik se réserve également la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer à l'Opération si elle ou ses éventuels prestataires ne pouvaient plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement de l'Opération.

Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

Tout contenu soumis est sujet à modération. Betclik s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

Article 8. Droit à l'image

8.1 Image/Propos

En participant à l'Opération, chaque Participant autorise Betclik, à titre gracieux, à communiquer et à diffuser à toute catégorie de public l'enregistrement et la reproduction de son image et/ou de ses propos, dans le cadre de la diffusion et/ou de la promotion de l'Opération, en intégralité ou par extraits, en tous formats et en toutes langues doublées ou non, accompagnée ou non de son(s) enregistré(s), postsynchronisé(s) ou de commentaire(s), et ce sur tous supports écrits et de communication au public connus à ce jour - notamment par voies de télédiffusion, radiodiffusion, communication au public en ligne quel que soit la technique utilisée.

Cette autorisation est accordée par le Participant à Betclik et à tous ses ayant-droits, à titre gracieux et irrévocable, dans le monde entier et pour une durée de (dix) 10 ans à compter de la première diffusion.

Cette autorisation inclut le droit de rétrocéder tout ou partie de la présente autorisation à toutes personnes physiques et/ou morales sous réserve de rester solidairement garante et répondante du respect des



présentes par le ou les cessionnaires.

Au regard des contraintes liées à la production de l'Opération, le Participant renonce expressément à la vérification et à l'approbation préalable de l'utilisation par Betclik des droits consentis à ce dernier par la présente autorisation.

Betclik ne prend vis-à-vis du Participant aucun engagement de mise à l'antenne de son image et/ou de ses propos pour quelque motif que ce soit. Le Participant ne pourra réclamer aucune indemnité à Betclik à ce titre.

Le Participant garantit Betclik, ainsi que ses ayants-droits, qu'il est capable et dûment autorisé à accorder les droits d'exploitation de son image objet de la présente autorisation.

8.2 Noms et prénoms

Chaque Participant autorise l'exploitation de ses noms et/prénoms par Betclik à des fins éditoriales et promotionnelles sur tous supports (Web, TV, App, etc.).

Cette licence est accordée pour le monde entier, pour toutes exploitations sur tous supports et par tous procédés de diffusion connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection légale de la propriété intellectuelle (y compris renouvellements et prolongations).

Betclik est également autorisé, par chaque Participant, à sous-licencier à ses filiales les droits consentis.

Article 9. Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel des Participants collectées dans le cadre de l'Opération sont utilisées exclusivement par Betclik, agissant en tant que responsable de traitement, à des fins de gestion de l'Opération notamment en vue du contrôle des conditions d'éligibilité et de la remise des Dotations.

Elles sont conservées par Betclik pendant toute la durée de l'Opération et pendant le temps strictement nécessaire au traitement des éventuelles réclamations. Ces informations pourront être transmises à des tiers liés à Betclik à des fins de traitements internes.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 modifiée et au Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, les Participants disposent d'un droit à la limitation du traitement de leurs données, d'un droit d'opposition, d'accès, de portabilité, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant, qu'ils peuvent exercer en écrivant à l'adresse suivante : privacy.team@betcligroup.com

Pour plus d'informations concernant la politique de protection des données à caractère personnel, vous pouvez consulter le site ci-dessous, rubrique « Respect de la Vie Privée et Cookies » : <https://www.betclik.fr/content/privacypolicy>

Vous pouvez également consulter le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés : www.cnil.fr pour obtenir plus d'information sur vos droits.

Article 10. Interprétation du règlement des litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

La participation à l'Opération implique l'acceptation sans réserve du présent règlement en toutes ses stipulations, des règles déontologiques en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc.) ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français.

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par Betclik.

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les Participants s'engagent à former un recours amiable et gracieux auprès de Betclik.



En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de trente (30) jours maximum après la date de fin de l'Opération à l'adresse de Betclic.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis soit à l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit à la juridiction du lieu où le Participant demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable, conformément à l'article R.631-3 du code de la consommation.